



Convocation suite a une contestation

Par **loic951**, le **03/09/2017 à 14:07**

Bonjour,rnrnj'ai contester deux amande la première pour un feu rouge a l'adresse xxxx a 15h et une seconde a l'adresse zzzzzz a 15h pour sans interditrnj'ai contester immédiatement les infractions quelque long mois plus-tard on m'apprend que je serais convoquer devant le tribunal de police 12 septembrernrn2 amande = 8 point a deux adresse différente a la même heurs il ya un problème ! et si j'ai commie c infraction pourquoi ne pas m'avoir arrêter a la première infraction cela dit j'aimerais savoir si je me présente solo quel sont les risques comment me défendre en sachant il ya 5-6 minute entre c deux adressernje risque quel montant (euro)rnrnrnrnen espérant avoir des conseilles ou des (cas similaire)

Par **jodelariege**, le **03/09/2017 à 14:24**

bonjour ; en cherchant divers témoignages sur internet concernant une erreur de 5 à 6 mn il s'avère que cela est peu recevable devant un juge et que vous risquez d'avoir une amende supplémentaire en plus des points enlevés.rnsvp revenez vers nous après l'audience ,cela peut servir à tout le monde .merci d'avance

Par **loic951**, le **03/09/2017 à 14:32**

ok rnmerci rnje vous explique les agentde police mon mie 1 contravention a 3h50 pour feu rouge suivis d'une seconde amande a 3h50 pour sans interdit a une autre adresse rnj'ai contester l'amande car 2 amande a 2 endroit différent a la même heurs c impossible . j'ai regarder sur le mappy c deux adresse se suivent mais a quelque minutes 5-6 minute j'ai envie

daller solo mais je c pa quel son les risque et si je prend un avocat il me demande 700 euro pour défendre lors audience

Par **loic951**, le **03/09/2017** à **14:38**

je n'arrive pas a comprendre quand on vois quelqu'un commettre une infraction c un danger routier donc on l'arrête mais pour eux non il mon soit disant vue faire deux infraction normal et il me contrôle pour me verbaliser ou et l'ords chronologique ! des amande quel et la premiere et la dernière en + je reconnais honnêtement etre passer a l'orange mais le reste non

Par **kataga**, le **03/09/2017** à **17:12**

Bjr,
Si c'est pour dire au juge ce que vous écrivez, ça sert à rien parce que c'est pas très convaincant ... Réfléchissez un peu : On peut parfaitement commettre deux infractions en une minute donc à la même heure à deux adresses différentes ... car en soixante secondes on fait plusieurs dizaines de mètres ...
Bref, trouvez un autre argument, ou alors il faudrait que vous précisiez quelle distance sépare ces deux adresses ???